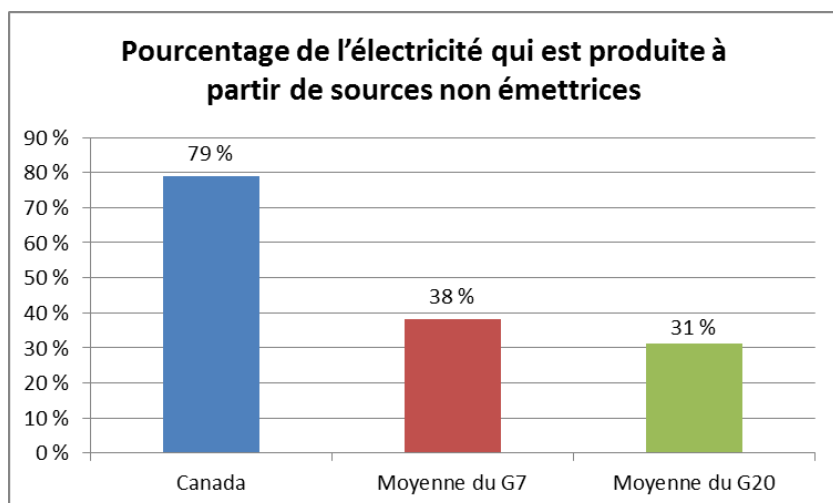


## PRÉSENTATION DE LA CPDN DU CANADA DEVANT LA CCNUCC

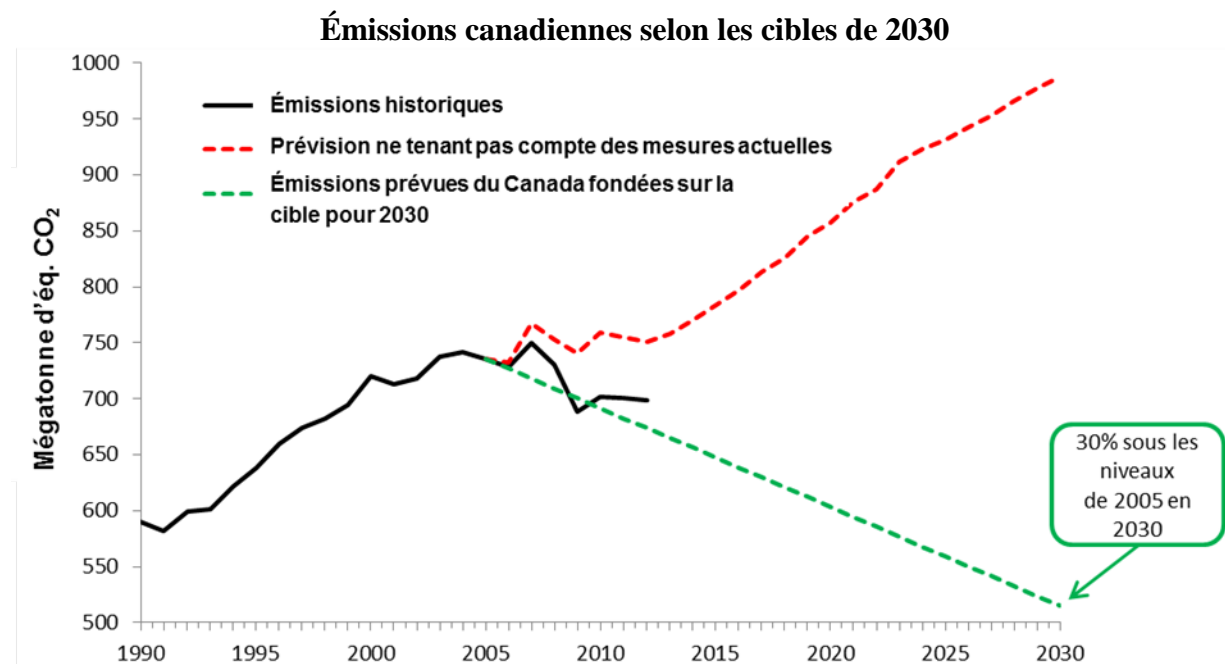
Le Canada est heureux de communiquer sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) ainsi que de l'information pour rendre sa contribution plus claire et transparente et en faciliter la compréhension.

En tant que vaste nation nordique, le Canada fait face à des défis uniques pour contrer les changements climatiques : une population croissante, des températures extrêmes, une grande masse terrestre, une économie diversifiée en croissance et des ressources naturelles abondantes sont tous des éléments qui influent sur les émissions de gaz à effet de serre du Canada. Malgré ces défis, le Canada dispose d'un des réseaux d'électricité les plus propres des pays du G7 et du G20, et même du monde, avec près de 80 % de son électricité déjà produite sans émettre de gaz à effet de serre. Depuis 2011, les émissions de gaz à effet de serre par habitant au Canada sont à leur plus bas niveau depuis le début de la surveillance, en 1990, alors que l'économie canadienne continue de croître.



Bien que le Canada ne soit responsable que de 1,6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il demeure engagé à faire sa part pour contrer les changements climatiques. Dans le cadre de sa contribution à une nouvelle entente mondiale sur les changements climatiques, le Canada s'est fixé comme cible globale une réduction de 30 % d'ici 2030 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005.

Cette cible est équitable et ambitieuse. Le Canada a déjà mis en œuvre des mesures décisives sur son territoire pour réduire ses émissions, et il compte en faire plus de concert avec tous les grands émetteurs. L'atteinte de cet ambitieux objectif nécessitera l'adoption de nouvelles politiques par tous les ordres de gouvernement et des actions continentales coordonnées au niveau des secteurs intégrés. Le Canada pourrait aussi devoir utiliser des mécanismes internationaux pour atteindre sa cible, sous un système robuste qui permettra l'atteinte de réductions réelles et vérifiées.



Le Canada fait des progrès dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre : entre 2005

et 2013, ses émissions ont baissé de 3,1 %, alors que son économie a crû de 12,9 %. Le gouvernement du Canada s'affaire à mettre en œuvre une approche réglementaire sectorielle responsable pour réduire ses émissions, une approche harmonisée avec celle des principaux partenaires économiques du pays, comme les États-Unis, reconnaissant ainsi l'importance de mesures concertées dans un marché nord-américain intégré. Au moyen de cette approche, le Canada a déjà pris des mesures pour réduire les émissions de deux des principaux secteurs de l'économie canadienne responsables des émissions : le transport et l'électricité.

Tablant sur sa forte capacité à produire de l'électricité propre, le Canada a établi des normes rigoureuses concernant l'électricité produite à partir du charbon, normes qui interdisent la construction de centrales au charbon classiques et qui accéléreront l'abandon graduel des centrales existantes. Le Canada a aussi pris des mesures dans le secteur des transports, qui est à l'origine d'environ 25 % des émissions canadiennes, en collaborant étroitement avec les États-Unis à l'élaboration de normes nord-américaines concernant les émissions de gaz à effet de serre des véhicules. Le gouvernement du Canada a adopté des normes d'émission de gaz à effet de serre qui seront de plus en plus rigoureuses pour les véhicules à passagers et les camions légers, ainsi que les véhicules lourds. Grâce à ces normes et règlements, les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux véhicules à passagers, camions légers et véhicules lourds déclinent de façon soutenue. Par exemple, les modèles 2025 des véhicules à passagers et des camions légers émettront environ la moitié moins de gaz à effet de serre que les modèles 2008.

Le Canada continue d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures pour réduire les émissions d'autres sources importantes de gaz à effet de serre. Par exemple, en décembre 2014, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de réglementer les hydrofluorocarbures (HFC), le gaz à effet de serre qui connaît la plus forte croissance dans le monde. Le Canada entend développer des règlements afin de réduire les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier ainsi que les émissions de gaz à effet de serre issus de la production d'électricité à partir de gaz naturel ainsi que des produits chimiques et des engrais azotés à travers son approche réglementaire sectorielle responsable qui garantit la protection de la compétitivité économique du pays. Le Canada continuera de travailler de concert avec ses partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis, et s'efforcera de prendre d'autres mesures dans des secteurs intégrés de l'économie, dont l'énergie et le transport.

L'approche réglementaire du Canada s'accompagne d'investissements importants dans les technologies énergétiques propres afin d'assurer une transition soutenue vers une économie à faible utilisation de carbone. Depuis 2006, le gouvernement du Canada a investi plus de 10 milliards de dollars dans les infrastructures vertes, l'efficacité énergétique, les technologies énergétiques propres, les carburants plus propres et les réseaux intelligents. Ces projets incluent :

- Des investissements favorisant le développement et la démonstration de produits de technologies propres tels que les stations de recharge pour véhicules électriques et les centrales électriques hybrides utilisant l'énergie éolienne.
- Des investissements pour encourager la production électrique à partir de ressources renouvelables telles que le vent, l'hydroélectricité à faible impact ainsi que l'énergie photovoltaïque et géothermale.

Canada est un chef de file dans les technologies énergétiques propres et a dirigés de multiples investissements vers ces technologies afin de promouvoir une innovation soutenue. Le premier projet au monde de captage et stockage du carbone à grande échelle dans le secteur de l'électricité en Saskatchewan, ainsi que le premier projet de captage et stockage du carbone dans une installation d'exploitation des sables bitumineux, en sont des exemples. Le Canada fait donc des progrès significatifs pour restreindre et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans des secteurs clés. Par exemple, les technologies émergentes et les mesures de réglementation du gouvernement fédéral ont limité les émissions dans le secteur des transports, malgré la croissance du parc automobile, et les émissions diminuent dans le secteur de l'électricité en raison de l'élimination progressive du charbon, de la transition au gaz naturel et de la croissance des sources d'énergie non émettrices. Afin de tirer parti de cette réussite, le Canada orientera les investissements liés au climat dans les technologies innovatrices de production énergétique, pour que le rendement environnemental des sables bitumineux et d'autres secteurs en croissance continue de s'améliorer.

Au Canada, les changements climatiques sont une responsabilité partagée qui nécessite des

mesures de la part de tous les ordres de gouvernement. Les domaines des ressources naturelles, de l'énergie et de nombreux autres aspects de l'environnement sont des sphères de compétence provinciales et territoriales. Chaque province et territoire dispose de son propre cadre juridique et a élaboré ses propres cadres, politiques et mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement, un forum intergouvernemental réunissant les administrations fédérales, provinciales et territoriales, a convenu que les changements climatiques seraient à l'ordre du jour de leurs rencontres de façon continue.

Le Canada croit que chaque pays doit faire sa part pour contrer les changements climatiques. Le Canada travaillera avec ses partenaires étrangers afin de faire progresser les efforts collectifs. Le but du Canada est d'en arriver à une entente mondiale durable et inclusive qui permettra de mettre en place un cadre à long terme pour une action concertée. Par sa contribution, le Canada affirme son engagement soutenu à l'élaboration d'une entente internationale sur les changements climatiques qui soit équitable et efficace et qui inclue un engagement significatif et transparent de la part de tous les principaux émetteurs.

### Contribution prévue déterminée au niveau national

Le Canada s'est fixé comme cible globale une réduction de 30 % d'ici 2030 de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005.

Précisions	
Année de référence	2005
Année de fin	2030
Type	Réduction absolue par rapport aux émissions de l'année de référence
Champ d'application	Ensemble de l'économie – 100 % de l'inventaire des GES du Canada
Portée	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</li> <li>○ méthane (CH<sub>4</sub>)</li> <li>○ oxyde de diazote (N<sub>2</sub>O)</li> <li>○ hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>)</li> <li>○ tétrafluorométhanes (PFC)</li> <li>○ hydrofluorocarbones (HFC)</li> <li>○ trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>)</li> </ul>
Secteurs	Tous les secteurs du GIEC
Mise en œuvre	<p>Le gouvernement du Canada dispose d'instruments législatifs qui lui permettent de lutter contre les changements climatiques. Plus précisément, la principale loi du gouvernement fédéral est la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>, qui confère des pouvoirs de réglementer les émissions GES. Il est également possible de réduire ces émissions grâce à la mise en œuvre de mesures stratégiques.</p> <p>Depuis 2006, le gouvernement fédéral a pris les mesures réglementaires suivantes dans le cadre de son approche réglementaire sectorielle responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• règlements dans le secteur des transports visant à établir des normes de plus en plus rigoureuses en ce qui concerne l'émission de GES pour les véhicules utilitaires lourds (modèles des années 2014 à 2018) ainsi que les automobiles à passagers et les camions légers (2011-2025);</li> <li>• règlements dans le secteur de l'électricité, grâce auxquels le Canada est devenu le premier grand consommateur de charbon à bannir la construction de centrales électriques au charbon traditionnelles. La promulgation de ces règlements conduira également à l'élimination graduelle des centrales au charbon non munies d'un système de captage et de stockage du carbone;</li> <li>• règlements sur les carburants renouvelables qui exigent que le carburant contienne en moyenne 5 % de carburant renouvelable et que la plupart des carburants diesel contiennent en moyenne 2 %</li> </ul>

	<p>de carburant renouvelable.</p> <p>Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour réduire les émissions liées aux transports dans les sous-secteurs des transports ferroviaire, maritime et aérien.</p> <p>Le gouvernement fédéral travaille actuellement à l'élaboration d'autres mesures réglementaires qui contribueront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir des normes plus rigoureuses pour le secteur des transports, plus particulièrement pour les modèles de véhicules utilitaires lourds conçus après 2018;</li> <li>• réduire graduellement l'utilisation des HFC et ainsi limiter des émissions de GES puissants, qui devraient augmenter considérablement au cours des 10 à 15 prochaines années;</li> <li>• réduire les émissions de GES associées à la production d'électricité au gaz naturel et provenant des produits chimiques et des engrais azotés;</li> <li>• réduire les émissions de méthane provenant du secteur pétrolier et gazier.</li> </ul> <p>L'approche réglementaire du Canada est alignée avec celle des États-Unis, lorsqu'approprié, et reconnaît l'importance d'une action concertée dans le contexte d'un marché nord-américain intégré. Le Canada continuera de travailler de concert avec ses partenaires commerciaux sur le continent, en particulier les États-Unis, et s'affaira à prendre d'autres mesures dans des secteurs intégrés de l'économie, dont l'énergie et le transport.</p> <p>Les provinces et les territoires canadiens ont d'importants pouvoirs dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement. Chaque province et territoire possède son propre cadre juridique et ses propres politiques et mesures qui lui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le gouvernement fédéral dispose de mécanismes grâce auxquels il peut collaborer avec les provinces et les territoires canadiens, ainsi qu'avec d'autres partenaires et intervenants clés, afin de lutter contre les changements climatiques. Plus particulièrement, le Conseil canadien des ministres de l'environnement, un forum intergouvernemental dirigé par les ministres, abordera de façon continue les questions liées aux changements climatiques.</p>
<b>Principales hypothèses</b>	
Paramètres appliqués	Valeurs potentielles du réchauffement climatique sur cent ans, tirées du quatrième rapport d'évaluation du GIEC
Méthode d'estimation des émissions	Lignes directrices 2006 du GIEC
Approche de comptabilisation pour l'agriculture, la foresterie et les autres affections des terres	Le Canada prévoit procéder à la comptabilisation des émissions relatives au secteur terrestre en se basant sur une approche fondée sur les chiffres nets, et à utiliser une « approche axée sur la production » pour comptabiliser les émissions liées aux produits ligneux récoltés. Le Canada exclura les émissions résultant des perturbations naturelles.
Contribution des mécanismes internationaux	Le Canada pourrait utiliser des mécanismes internationaux pour atteindre la cible visée pour 2030, pourvu qu'il s'agisse de systèmes solides permettant des réductions réelles et vérifiées des émissions.